

**Motion de la commission des arts et de la culture : «Fonds d'art contemporain: pour augmenter l'installation d'œuvres artistiques dans l'espace public».**

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance  
du 16 décembre 2008, dans le rapport M-646 A1)

*MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de conduire une politique dynamique en matière d'interventions artistiques dans l'espace public, en particulier dans les quartiers dits «populaires».